

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL1501

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, Mme Braun-Pivet, rapporteure et M. Fesneau, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« la »

le mot

« une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel